
Budget 2024

Demain Clermont

Priorité à votre quotidien !

À l'occasion du conseil municipal du 20 décembre 2023, la Ville de Clermont-Ferrand a adopté son budget pour l'année 2024. Dans un contexte économique fortement contraint, elle réaffirme sa volonté de garantir aux Clermontois des services publics de qualité et accessibles, tout en poursuivant sa dynamique de transition.

3 questions à Sondès El Hafidhi

Adjointe en charge des finances



Dans quel contexte a été construit ce budget 2024 ?

« Pour la Ville comme pour l'ensemble des collectivités et des ménages, le contexte économique est difficile. Avec l'augmentation des prix et la hausse des taux d'intérêt, tout coûte plus cher. Nous avons cependant fait le choix de soutenir les services publics que nous proposons aux Clermontoises et aux Clermontois, sans dégrader les finances municipales. Construire un budget est avant tout un acte politique. Il s'agit de traduire financièrement nos priorités, nos décisions, nos orientations. C'est faire des choix. »

Lesquels ont primé ?

« Le premier de ces choix, c'est **le service public**. Notre premier poste de dépenses, c'est la rémunération de nos agents municipaux (101 M€*). Ce sont eux que vous voyez au quotidien, ceux à qui vous confiez vos enfants, qui leur préparent à manger, qui vous accueillent dans les centres sociaux, qui s'occupent de vos demandes d'état civil, qui gèrent les services en lien avec le funéraire, qui assurent la tranquillité publique, etc. Je pense aussi aux agents des Ehpad, aux aides à domicile...

La solidarité étant extrêmement importante à nos yeux, nous augmenterons notre contribution au CCAS de 1,5 M€ cette année, après une hausse de 500 000 € l'an dernier. Le lien social, la convivialité et le partage sont plus que jamais indispensables : nous maintenons notre niveau de **subventions aux associations** avec 12 M€ pour vos activités, vos loisirs, vos clubs amateurs...

Notre deuxième priorité, c'est soutenir **votre pouvoir d'achat**. **Aucune hausse des taux d'impôts fixés par la Ville, comme tous les ans depuis 8 ans**. Mais aussi le maintien du tarif des repas à la cantine, entre autres. En moyenne, la Ville prend à sa charge 80 % du prix du repas : **là où un repas coûte à la collectivité plus de 12 €, les familles payent de 0,50 € à 6,10 € selon leurs revenus**.

Pendant que les prix des matières premières et de l'énergie explosent, la Ville fait bouclier pour protéger les Clermontois.

La troisième de nos priorités, c'est d'investir pour **améliorer votre quotidien**. Cette année par exemple, la rénovation et l'extension de l'école Duruy sont prévues pour 1,2 M€. Nous investissons également pour l'avenir, avec bien sûr en tête **la transition écologique**. Nous consacrerons cette année un peu plus de 2 M€ à la végétalisation des cours d'école et la création d'espaces verts de proximité. Et comme chaque année, 3 M€ pour l'isolation thermique des bâtiments. »

Un sujet particulier émerge-t-il cette année ?

« Pour 2024, nous avons inscrit au budget des moyens importants pour nos politiques jeunesse : 2,2 M€ (hors masse salariale). La jeunesse, c'est notre avenir à tous, l'avenir de notre planète et de notre démocratie ! »

*M€ = millions d'euros

Les chiffres-clés du budget 2024

Les chiffres-clés du budget 2024

BUDGET TOTAL :
237,7 M€



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT :
188 M€

DÉPENSES
D'ÉQUIPEMENT :
28,8 M€



0

HAUSSE DES TAUX
D'IMPOSITION POUR
LA **8^E ANNÉE** DE SUITE

DÉSENDETTEMENT
8,1 M€



SUBVENTION
AU CCAS :

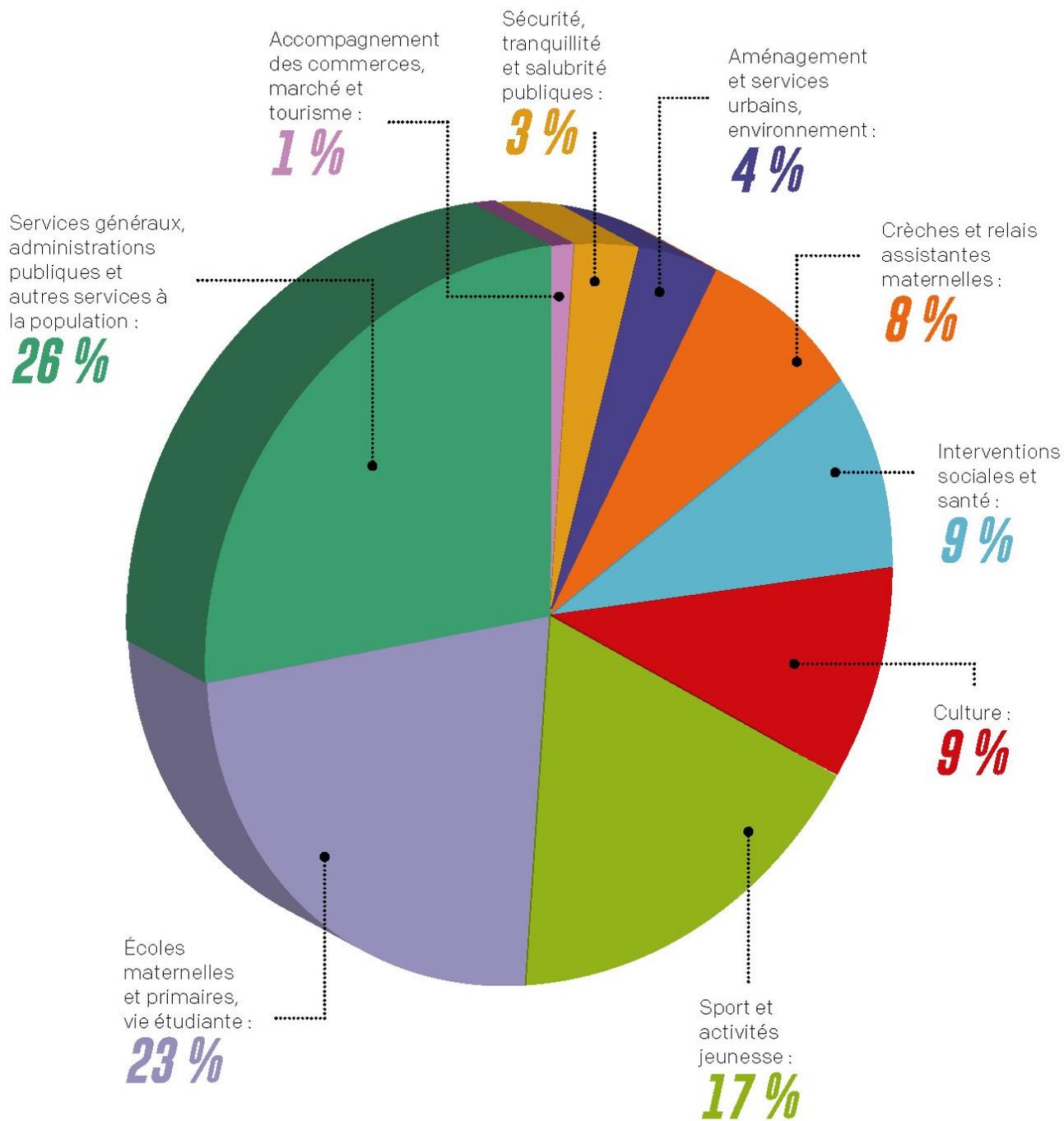
11,3 M€



SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS :

12 M€

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique



Les orientations du budget 2024

Service public et pouvoir d'achat :



- 700 000 € pour la poursuite de l'expérimentation de la **gratuité des transports en commun** le week-end.
- Poursuite du **gel des tarifs** de la restauration scolaire et des principaux services enfance.
- **Pas d'augmentation** des taux d'imposition fixés par la Ville.

Proximité :

- 1 M€ pour la **Maison des fêtes et des familles** et 180 000 € pour le **centre de santé Alain-Laffont** aux Vergnes.
- 3 M€ pour la poursuite de l'extension du **gymnase Thévenet**.
- Réhabilitation et extension de **l'école élémentaire Victor-Duruy** pour 1,2 M€ (1^{ère} phase).
- 700 000 € (hors masse salariale) pour la **tranquillité publique** (dont achat de matériel et poursuite du déploiement du Centre de supervision urbain pour 410 000 €).
- 1,7 M€ pour le fonctionnement des **centres sociaux** et les activités de développement social et urbain.
- 345 000 € pour la mise en œuvre du **Schéma directeur du funéraire**.
- 50 000 € pour la mise en service du **Bus du droit** (projet du Budget participatif).



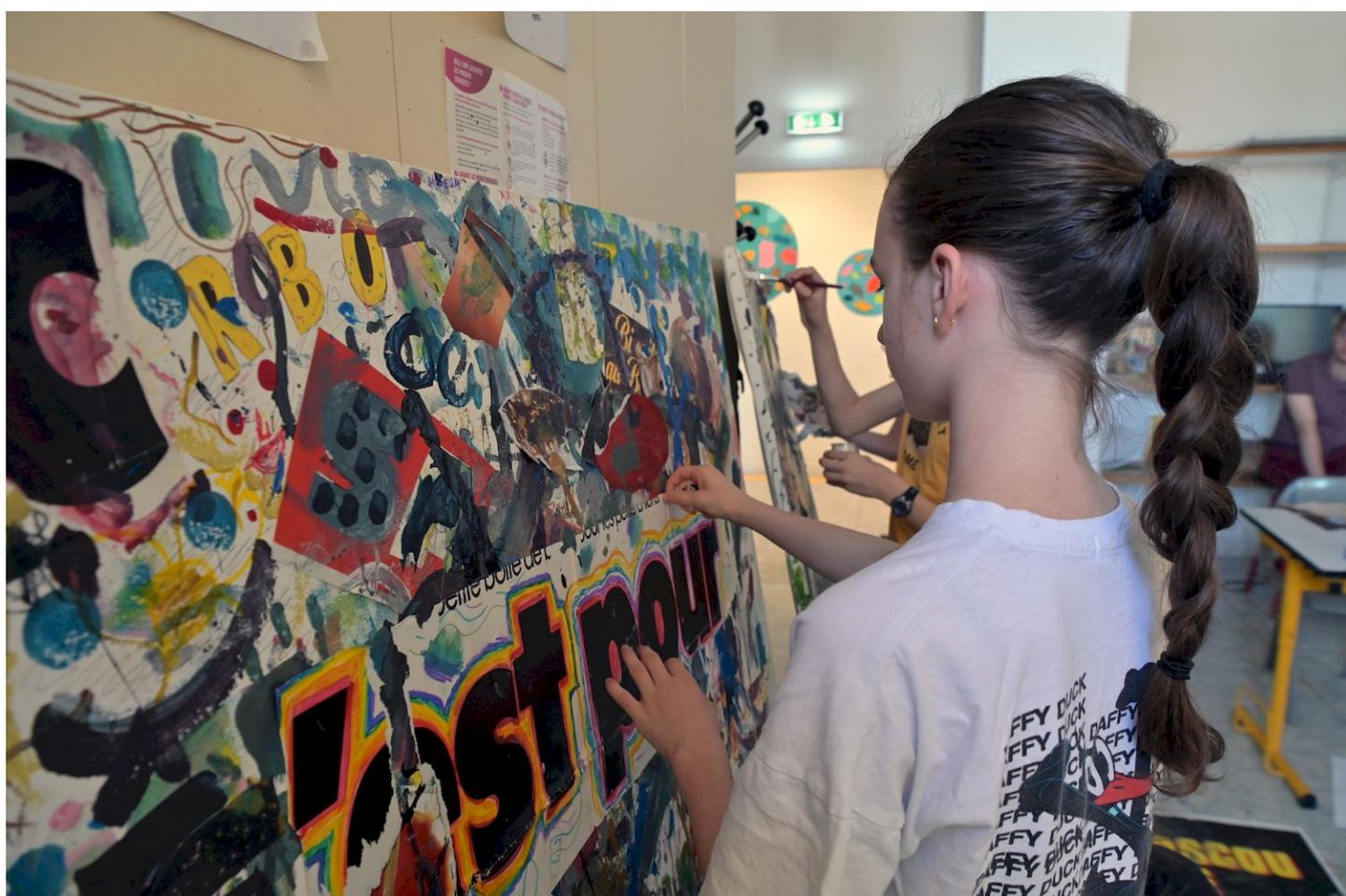
Transition écologique :



- 1 M€ pour la poursuite du dispositif **Respire à la récré.**
- 3,8 M€ pour la poursuite des **travaux d'isolation** des bâtiments.
- 1,1 M€ pour le **remplacement des chaudières** au fioul.
- 500 000 € pour la 1^{ère} phase du **site associatif de Beaupeyras.**
- 400 000 € pour l'acquisition et la valorisation des **espaces verts de proximité** (dont Champfleuri-Petite sœur des pauvres).
- 350 000 € pour la réalisation de la **coulée verte de Vallières** (projet du Budget participatif).

Jeunesse :

- 2,2 M€ (hors masse salariale) pour le déploiement de la **politique jeunesse**, dont 50 000 € pour le fonctionnement du **Conseil municipal des enfants** et 100 000 € pour la participation à la création d'un **tiers-lieu étudiant**.



Transformation urbaine :



- 2,7 M€ de participation au **projet InspiRe** et pour la création de lieu d'intensité urbaine.
- 3,1 M€ pour la restructuration du quartier **La Grande Plaine-Champratel** (projet Bamba).
- 350 000 € pour la réalisation de **l'aire de jeux des Vergnes** (projet du Budget participatif).
- 45 000 € pour la rénovation du Lieu-dit en **tiers-lieu culturel**.

Vers le Budget carbone

La Ville de Clermont-Ferrand a engagé une **décarbonation** de ses activités pour répondre aux **enjeux de transition écologique**. C'est la vocation première du **Budget carbone**, dont les objectifs et la méthode ont été définis lors du Conseil Municipal de décembre 2022.

À la différence d'un **Bilan d'émission des gaz à effet de serre (BEGES)**, le Budget carbone ne répond pas à une obligation réglementaire et ne fait pas l'objet d'une méthodologie éprouvée.

Cette démarche expérimentale est donc déployée entièrement à l'initiative de la Ville. Le Budget carbone ne correspond pas à une simple « conversion » en équivalent carbone des dépenses en euros. Par exemple, l'empreinte carbone des dépenses d'alimentation est calculée en partant du type et de la quantité des denrées achetées, auxquels sont appliqués des facteurs d'émission spécifiques pour chaque denrée.



?

Dorénavant, **le Budget carbone est intégré à la délibération sur le Budget primitif annuel**, car la Ville entend conduire de manière conjointe les processus d'élaboration, d'arbitrages et de suivi des deux démarches.

Chaque année, **une enveloppe d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser, ventilés par direction et par politique publique, est définie**. Ce plafond d'émissions est calculé selon les objectifs de la collectivité en la matière. Pour respecter la trajectoire définie dans le Schéma de transition écologique et énergétique (STEE), la Ville ne devra pas dépasser 15 919 t CO₂e en 2024.

D'autres démarches ont été engagées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Ville :

- **Le Plan de sobriété et le Schéma directeur immobilier et énergie** : réduction des consommations énergétiques, rénovation thermique des bâtiments, remplacement des chaudières fioul ;

-
- Le **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** : intégration du critère carbone dans certains marchés publics ;
 - Le **Plan de mobilité employeur** afin de décarboner au maximum les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels des agents.